

Fusion de la CARRA et de la RRQ : l'AREQ réclame le dépôt d'un plan de transition et une meilleure représentation des retraités

Québec, le 31 août 2015 – À l'occasion des consultations entourant le projet de loi 58, qui aura pour effet de fusionner la CARRA et la Régie des rentes, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) réclame des garanties quant à l'amélioration des services à la clientèle ainsi qu'à la représentation des retraités.

« En annonçant la fusion des organisations de la CARRA et de la Régie des rentes du Québec, le ministre des Finances a situé la décision dans un but d'efficacité et d'amélioration des services à la clientèle. Or, nous ne pouvons faire abstraction du contexte actuel d'austérité, alors que le gouvernement effectue des coupures et veut réduire le nombre d'employés de l'État. Nous craignons donc que la fusion se traduise, dans les faits, par une réduction des services pour les retraités et futurs retraités, autant ceux issus du secteur public que du secteur privé », a souligné le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Dépôt d'un plan de transition

À cet égard, les membres de l'AREQ ont frais en mémoire le triste épisode entourant l'implantation du système informatique RISE à la CARRA. Ce système devait contribuer à améliorer la qualité et la rapidité du traitement des dossiers. Or, nous avons plutôt assisté à une série de ratés qui ont coûté des millions, engendré des erreurs administratives et amené une hausse marquée des délais de traitement. La situation commence à peine à s'améliorer.

Aussi, la CARRA a été aux prises, au cours des dernières années, avec une perte d'expertise découlant d'un roulement important au niveau du personnel. L'AREQ craint qu'une autre réorganisation d'effectifs au sein de la nouvelle entité mine la capacité de celle-ci à offrir des services d'une manière adéquate, dans les délais requis.

« Nous réclamons le dépôt public d'un plan d'action pour énoncer comment sera réalisé le regroupement de la CARRA et de la RRQ, ainsi que l'intégration de leurs employés respectifs. C'est ainsi que nous mesurerons, au-delà des vœux pieux, la volonté réelle du gouvernement de doter Retraite Québec des budgets et des ressources humaines adéquates, non seulement pour maintenir, mais aussi pour améliorer les services à la clientèle », a poursuivi M. Côté.

Plus de sièges pour les retraités

L'AREQ souhaite par ailleurs sensibiliser les parlementaires, dans le cadre de l'étude du projet de loi 58, à la question de la représentation des retraités au sein des instances qui les concernent. Actuellement, la CARRA dispose d'un siège pour les pensionnés sur un total de quinze sièges sur son conseil d'administration. Elle leur accorde également deux sièges sur vingt-cinq au comité de retraite du RREGOP. Quant à la RRQ, elle accorde un siège sur quinze à une personne pensionnée.

« La représentation des retraités au sein de la CARRA nous préoccupe depuis de nombreuses années. Nous la jugeons déjà insuffisante et le phénomène s'accroît d'année en année, car les personnes retraitées représentent une part croissante de la clientèle desservie. Le gouvernement s'est régulièrement montré ouvert à nos demandes, mais le moment ne semble jamais bien choisi pour passer à l'action. Or, les changements importants de gouvernance qui seront apportés constituent une belle occasion d'augmenter le nombre de retraités dans la nouvelle entité fusionnée », a conclu le président de l'AREQ.

L'AREQ propose donc que le projet de loi 58 soit modifié de sorte qu'un siège supplémentaire soit accordé aux pensionnés au conseil d'administration, de même que deux sièges supplémentaires au comité de retraite du RREGOP. Il s'agirait là d'un premier pas vers une meilleure reconnaissance de la contribution et du point de vue des personnes retraitées dans la gouvernance d'institutions qui les concernent directement.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte 57 000 membres, partout sur le territoire québécois. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

– 30 –

Source : Dominic Provost, conseiller en communication
Cell. : 418 929-4082
provost.dominic@csq.qc.net